



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Let.

p.o.411.61.0

p.o.411.619.0

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Adhésion de la Lettonie aux Conventions et aux Protocoles additionnels

Le 24 décembre 1991, la République de Lettonie a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument d'adhésion aux quatre Conventions ainsi qu'aux Protocoles additionnels I et II.

Conformément à leurs clauses finales, les Conventions et les Protocoles entreront en vigueur pour la République de Lettonie six mois après le dépôt de l'instrument, soit le 24 juin 1992.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Conventions et des Protocoles.

Berne, le 10 février 1992

